

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 21 septembre 2015 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2015-09-08

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, mardi le huitième jour du mois de septembre de l'an deux mille quinze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1  
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3  
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2015-09-290

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 08 septembre 2015 avec les modifications suivantes :

#### **AJOUTER :**

- 11.2 Résolution pour accepter la démission de la trésorière.
- 18.2 Demande d'autorisation pour le branchement de deux antennes sur la tour de radiocommunication pour le Service de prévention des incendies.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-09-291

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOÛT 2015.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 août 2015 et de la séance extraordinaire tenue le 31 août 2015 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2015, tel que rédigé par la greffière adjointe et de la séance extraordinaire du 31 août 2015 tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **CORRESPONDANCE**

Rs.2015-09-292

### **LETTRE DU CLUB 3 & 4 ROUES DU COMTÉ DE JOHNSON INC.**

Attendu que monsieur Sylvain Choquette, président du Club 3 & 4 roues du comté Johnson inc., soumet une demande d'autorisation de traverses municipales et de circulation longitudinale sur certaines rues, routes et rangs, pour la saison 2015-2016, selon les plans que nous avons en archives à nos bureaux;

Attendu que monsieur Choquette a confirmé par écrit, le 14 août 2015 que les traverses demeurent aux mêmes endroits que l'an passé et qu'il n'y a pas de changements tant au niveau du nombre qu'au niveau de la localisation;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le Club 3 & 4 roues du comté Johnson inc. à circuler sur certaines rues, routes et rangs de la municipalité et accepte, sur respect des normes du ministère des Transports, les demandes de traverse, pour la saison 2015-2016, selon les plans déposés à la Ville, **ces plans demeurant identiques en tout point;**

Que l'installation et l'entretien de la signalisation routière nécessaires aux demandes de traverses sont à la charge du Club de 3 & 4 roues du comté de Johnson inc.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-09-293

### **SOUPER-BÉNÉFICE POUR SOUTENIR LA FONDATION SANTÉ DAIGNEAULT-GAUTHIER**

Attendu que la Fondation Santé Daigneault-Gauthier entend organiser son deuxième souper spectacle-bénéfice, le 17 octobre prochain, au coût de 120 \$ par personne;

Attendu que la Fondation Santé Daigneault-Gauthier souhaite pouvoir compter sur une commandite de la Ville en déléguant un à deux représentants, afin d'assister à ce souper;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que la Ville propose l'achat d'UN (1) billet à 120.00 \$, afin de permettre à une personne(s) d'assister au souper-bénéfice qui aura lieu le 17 octobre prochain au Carrefour des Générations. D'autoriser cette dépense ainsi que le paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-09-294

**DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVERSE DE CHEMIN PUBLIC PAR UN SENTIER DE MOTONEIGE (L'ASSOCIATION RÉGIONALE D'AUTO-NEIGISTES DU DRUMMONDVILLE (ARDAD)).**

Attendu que l'Association Régionale d'Auto-neigistes de Drummondville (ARDAD) soumet pour fins d'autorisation, une demande pour une traverse de chemin public par un sentier de motoneige située dans les limites de la Ville d'Acton Vale;

Attendu que le contremaître des Travaux publics confirme que l'emplacement choisi et la signalisation sont conformes aux normes prescrites par le Guide de Signalisation routière au Québec;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser la demande soumise par l'Association Régionale d'Auto-neigistes de Drummondville (ARDAD) pour une traverse de chemin public par un sentier de motoneige soit : au 196 4<sup>e</sup> Rang.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2015-09-295

**RÉSOLUTION AFIN D'ENLEVER LES POINTS CARDINAUX DE LA 1<sup>ÈRE</sup> AVENUE SUR TOUT SON TRACÉ.**

Attendu que des numéros civiques avaient été mal attribués sur la 1<sup>ère</sup> avenue à Acton Vale et à cause de cette problématique, la Ville avait dû dissocier la 1<sup>ère</sup> avenue en utilisant les points cardinaux Est et Ouest pour ne pas provoquer de confusion;

Attendu que pour des raisons de sécurité et à la demande de notre Service de sécurité des incendies, la Ville a corrigé l'attribution de ces numéros civiques situés sur la 1<sup>ère</sup> avenue à Acton Vale;

Attendu que la Ville a maintenant uniformisé sur tout son tracé les numéros civiques de la 1<sup>ère</sup> avenue, il y aurait lieu d'enlever dans la banque de la liste de voies de communication à la Commission de toponymie les points cardinaux pour la 1<sup>ère</sup> avenue;

Attendu que les citoyens concernés ont tous été avisés de ce changement et que leur nouveau numéro civique leur a été attribué, et ce, sans problématique;

En conséquence le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu:

De demander à la Commission de toponymie du Québec d'enlever les points cardinaux de la 1<sup>ère</sup> avenue à Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-09-296

**RÉSOLUTION POUR MANDATER LE SERVICE D'URBANISME DE LA MRC D'ACTON POUR LA CRÉATION D'UN ÎLOT DÉSTRUCTURÉ.**

Attendu que la résidente du lot 2 328 676 a déposé une demande d'appui à la Ville relativement à son projet de morcellement pour son lot situé dans la zone 521;

Attendu que la résidente du lot 2 328 676 désire faire deux lots avec ce dernier;

Attendu qu'il y aurait lieu de procéder à la création d'un îlot déstructuré;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

De mandater le service d'urbanisme de la MRC d'Acton pour la création d'un îlot déstructuré dans la zone 521, pour une partie de la Route 116 et de la route Charette incluant le lot 2 328 676.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.**

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 284-2015 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

La conseillère Suzanne Ledoux donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le « Règlement ayant pour but de modifier l'article 3 du règlement 176-2009 ».

...Dépôt du rapport du département suivant :

A) Service des incendies

**Le conseil prend acte.**

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2015-09-297

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE DE CARBURANT DIESEL SANS SERVICE À LA POMPE, CARBURANT RÉGULIER SANS-PLOMB SANS SERVICE À LA POMPE, DIESEL CLAIR ET HUILE À CHAUFFAGE POUR LA PÉRIODE DU 01 DÉCEMBRE 2015 AU 01 DÉCEMBRE 2018.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisillon et il est résolu d'autoriser la directrice générale à demander, par voie d'invitation écrite, des soumissions pour l'approvisionnement de carburant diesel sans service à la pompe, de carburant régulier sans plomb sans service à la pompe, en huile à chauffage et en carburant diesel clair, pour la période du 01 décembre 2015 au 01 décembre 2018.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-09-298

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR UNE CAMPAGNE D'INSPECTION TÉLÉVISÉE DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIALE.**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'autoriser la directrice générale à demander, par voie d'invitation écrite, des soumissions pour une campagne d'inspection télévisée (par caméra conventionnelle, CCTV) de conduites d'égout sanitaire et pluviale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-09-299

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

<b>Liste des paiements préautorisés :</b>	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 01 juillet au 31 août 2015	224 336.18 \$
• Paiements par AccèsD du 01 juillet au 31 août 2015	262 095.80 \$
• Salaires et REER pour le mois août 2015	133 416.98 \$
<b>Liste des comptes à payer :</b>	
• Pour le mois août 2015	142 082.39 \$
<b>Grand Total</b>	<b>761 931.35 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-09-300

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA TRÉSORIÈRE À EFFECTUER UN TRANSFERT BUDGÉTAIRE.**

Attendu le mandat qui a été donné par la résolution 2015-08-255 à la firme VIRIDIS, pour la gestion des biosolides d'étang;

Attendu qu'un montant de 23 500.00 \$ sera nécessaire pour effectuer ce mandat, soit 400 tonnes métriques à 56.00\$/tonne;

En conséquence le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser l'utilisation du budget du projet d'investissement de « Machine à boue » d'un montant de 20 000 \$ ainsi qu'un montant 3 500 \$ provenant du poste budgétaire 02-414-00-419.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-09-301

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE.**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Acton Vale souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 241 000 \$:

<b>Règlements d'emprunt #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
180-2009	269 900 \$
180-2009	101 300 \$
193-2010	190 600 \$
193-2010	450 000 \$
194-2010	159 300 \$
194-2010	403 200 \$
196-2010	611 700 \$
201-2010	23 900 \$
201-2010	36 200 \$
193-2010	217 200 \$
193-2010	496 500 \$
265-2014	281 200 \$

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

En conséquence le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 241 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 22 septembre 2015;

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.P.D. D'ACTON VALE  
1100, RUE ST-ANDRE  
ACTON VALE, QC  
J0H 1A0

Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 22 mars et le 22 septembre de chaque année;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville d'Acton Vale, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-09-302

### **RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE.**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 241 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 180-2009, 193-2010, 194-2010, 196-2010, 201-2010 et 265-2014, la Ville d'Acton Vale émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**cinq (5) ans** (à compter du 22 septembre 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 180-2009, 193-2010, 194-2010, 196-2010 et 265-2014, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-09-303

### **ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES.**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 180-2009, 193-2010, 194-2010, 196-2010, 201-2010 et 265-2014, la Ville d'Acton Vale souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 22 septembre 2015, au montant de 3 241 000 \$;

Attendu qu'à la suite de cette demande, la Ville d'Acton Vale a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
<b>Marchés Mondiaux CIBC Inc.</b>	<b>98.62600</b>	<b>312 000 \$</b>	<b>1.30000%</b>	<b>2016</b>	<b>2.36109 %</b>
		<b>319 000 \$</b>	<b>1.50000%</b>	<b>2017</b>	
		<b>327 000 \$</b>	<b>1.70000%</b>	<b>2018</b>	
		<b>335 000 \$</b>	<b>1.90000%</b>	<b>2019</b>	
		<b>1 948 000 \$</b>	<b>2.10000%</b>	<b>2020</b>	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc.	98.54100	312 000 \$	1.30000%	2016	2.37599 %
		319 000 \$	1.50000%	2017	
		327 000 \$	1.60000%	2018	
		335 000 \$	1.90000%	2019	
		1 948 000 \$	2.10000%	2020	
Mackie Research Capital Corporation Scotia Capitaux Inc.	98.92300	312 000 \$	1.30000%	2016	2.39837 %
		319 000 \$	1.50000%	2017	
		327 000 \$	1.75000%	2018	
		335 000 \$	1.90000%	2019	
		1 948 000 \$	2.25000%	2020	
Financière Banque Nationale Inc.	98.34600	312 000 \$	1.30000%	2016	2.45008 %
		319 000 \$	1.50000%	2017	
		327 000 \$	1.75000%	2018	
		335 000 \$	2.00000%	2019	
		1 948 000 \$	2.10000%	2020	
Valeurs mobilières Desjardins Inc.	98.11500	312 000 \$	1.30000%	2016	2.49752 %
		319 000 \$	1.50000%	2017	
		327 000 \$	1.70000%	2018	
		335 000 \$	1.90000%	2019	
		1 948 000 \$	2.10000%	2020	

Attendu que l'offre provenant des Marchés Mondiaux CIBC Inc. s'est avérée la plus avantageuse;

En conséquence la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que l'émission d'obligations au montant de 3 241 000 \$ de la Ville d'Acton Vale soit adjugée à Marchés Mondiaux CIBC Inc.;

Que demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-09-304

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA GREFFIÈRE À DEMANDER DES SOUMISSIONS POUR LA CUEILLETTE DES ORDURES DE CERTAINS IMMEUBLES POUR LA PÉRIODE DU 01 JANVIER 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2018.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser la greffière à demander, pour la période du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2018, par voie d'invitation écrite, des soumissions pour la cueillette des ordures de certains immeubles.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-09-305

**FIN D'EMPLOI D'UNE EMPLOYÉE OCCASIONNELLE (SAUVETEUR ET APPARITEUR).**

Attendu que l'employée #6631 a été engagée à titre de sauveteur et d'appariteur;

Attendu que même selon l'horaire affiché, l'employée #6631 ne s'est pas présentée au travail à deux reprises;

Attendu l'offense comme un manquement à ses responsabilités en tant que sauveteur et employé de la Ville et que le geste était prémédité;

Attendu qu'il s'agit d'une deuxième offense, puisque l'employée #6631 avait reçu un avis à son dossier pour un geste de même nature en 2013;

Attendu que l'emploi de sauveteur demande un haut niveau de responsabilisation;

Attendu que l'employée #6631 occupe aussi le poste d'appariteur à la Ville.

Attendu que le directeur des Services culturels et sportifs, la directrice générale ainsi que la coordonnatrice, ressources humaines et communication, recommandent donc d'aviser l'employée #6631 par écrit que ses services ne seront plus requis à la Ville, autant à titre de sauveteur qu'à titre d'appariteur;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

De mettre fin à l'emploi de l'employée #6631 à compter du 22 août 2015.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-09-306

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DÉMISSION DE LA TRÉSORIÈRE.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter la démission de madame Sylvie Guay à titre de trésorière de la Ville d'Acton Vale. Cette démission est effective au 18 septembre 2015.

De remercier madame Guay pour l'excellent travail accompli.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-09-307

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DE DIVERS VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS USAGÉS.**

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à publier un appel d'offres en vue de vendre de gré à gré différents véhicules et équipements usagés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-09-308

**ADOPTION DU BILAN POUR LES ANNÉES 2007 À 2014 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale doit adopter un rapport d'activité conformément à l'article 35 de la *Loi sur la Sécurité Incendie*;

Attendu que la MRC a fait parvenir à la Ville une copie du bilan pour les années 2007 à 2014 des activités du Service de sécurité incendie

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance du bilan;

En conséquence le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que le conseil municipal adopte le bilan pour les années 2007 à 2014 du Service de sécurité incendie.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DESSERCOM POUR LE BRANCHEMENT DE DEUX ANTENNES SUR LA TOUR DE RADIOCOMMUNICATION.**

Attendu que Dessercom demande l'autorisation à la Ville de procéder au branchement de deux antennes déjà installées sur la tour de radiocommunication appartenant au Service des incendies, afin d'amplifier le signal permettant de rejoindre rapidement les équipes factionnaires de paramédics;

Attendu qu'il s'agit d'une intervention mineure qui pourra être effectuée par un technicien expérimenté;

En conséquence le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser Dessercom à procéder au branchement des deux antennes déjà existantes et d'assumer tous les frais reliés à cedit branchement;

Que la Ville se dégage de toute responsabilité face à ces équipements.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

... Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme.

**PÉRIODE DE QUESTIONS.**

La période de questions débute à 20 h 17.

M. Daniel Drolet	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demande que soient installés des panneaux de signalisation de 30 km/h sur la rue Dubois (de Dalpé à Landry).</li></ul>
M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none"><li>• Apporte des commentaires relativement à la vitesse dans la ville.</li><li>• Quand il y a appel d'offres par le carburant, est-ce que les prix varient?</li><li>• Demande pourquoi la ville va en appel d'offres pour les carburants?</li></ul>
M. Antonin Richard	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demande quand sera réparé le dos d'âne dans le 2<sup>e</sup> Rang.</li></ul>

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 21.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt et une minutes (20;21)

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

### **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date